

# PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune du POMPIDOU

### **Ouverture, dans le cadre du projet de régularisation foncière et de classement de la voirie communale,**

d'une enquête publique unique regroupant une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et une enquête parcellaire

**Maître d'ouvrage** : commune du Pompidou

- Prescrite par Arrêté préfectoral PREF-BCPPAT2018-075-0001 du 16 mars 2018
- **Durée de l'enquête** : 31 jours consécutifs : **du lundi 9 avril 2018 au mercredi 9 mai 2018 inclus.**
- **Lieu de l'enquête** : mairie du Pompidou où le dossier sera déposé et pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- **Commissaire enquêteur** : M. Etienne MERCON, major de gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.  
Il siègera à la mairie du Pompidou où il recevra le public aux jours et heures suivants :
  - lundi 9 avril 2018 de 9 h à 12 h
  - jeudi 26 avril 2018 de 14 h à 17 h
  - mercredi 9 mai 2018 de 14 h à 17 h

Pendant le délai de l'enquête, les observations du public pourront également être :

- soit portées par les intéressés sur le registre déposé en mairie,
- soit adressées par écrit à la mairie du Pompidou - à l'attention du commissaire enquêteur – (enquête de régularisation foncière et de classement de la voirie communale) – village – 48110 le Pompidou,
- soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie,

Au terme de cette enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie du Pompidou, à la sous-préfecture de Florac et à la préfecture de la Lozère (secrétariat général – bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, la préfète de la Lozère se prononcera sur l'utilité publique du projet.

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général

signé  
Thierry OLIVIER